



Le règlement complémentaire de circulation routière relatif au stationnement payant en voirie dans le centre-ville et la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage ont particulièrement focalisé les débats lors de la réunion du Conseil communal du lundi 26 septembre, présidée par Paul Magnette.

Et c'est sur l'aire d'accueil pour les gens du voyage qu'ils se sont d'abord penchés, à la demande des conseillers Luc Parmentier (Ecolo) et Léon Casaert(PS) une fois le procès-verbal de la réunion du 5 septembre approuvé sans remarques.

Ainsi qu'ils l'ont soulevé par le biais d'une question commune, le choix de la Ville pourrait se porter sur un terrain situé aux abords de la route Latérale, à Gosselies. Ok, mais que dire du manque d'information ou de l'information tardive donnée en l'espèce (l'absence de concertation, la méthode et le timing des décisions ? ont déploré tant Luc Parmentier (Ecolo) et Léon Casaert (PS) que Mohamed Kadim (cdH) et Sofie Merckx (PTB) Concernant l'étude de faisabilité sur les 7 sites présélectionnés, M. Kadim demande une copie de cette étude.

Le point avec le Président Paul Magnette

*« Il faut bien comprendre qu'on est au tout début d'une procédure. On est seulement en train de lancer une étude de faisabilité. Il n'y a donc pas lieu d'avoir de grands émois, de s'inquiéter, il y aura évidemment toutes les procédures qui seront suivies ».*

Quant à la réunion d'information organisée à l'intention des riverains en date du 21 septembre, *« c'était une toute première réunion préalable pour que les voisins ne soient pas étonnés de voir que quelque chose se passe ».*

Sur le principe, ensuite, Paul Magnette a rappelé qu'il n'existe toujours pas, sur notre territoire, à l'heure d'aujourd'hui, une structure capable d'accueillir ces personnes qui ont fait le choix d'un mode de vie nomade. *« Nous avons donc fait la démarche, dans un premier temps, d'adhérer à une Convention avec la Région wallonne comme l'ont fait d'autres villes. Cela nous a permis d'engager (c'est fait) un référent pour gérer cette problématique ; deuxièmement, nous réfléchissons à l'aménagement d'un terrain. Ne rien organiser, c'est forcément subir. Ce n'est digne ni pour les personnes concernées, ni pour la Ville, ni pour les riverains. Je précise que c'est une petite parcelle d'un site qui est envisagée. Il ne s'agit pas d'établir de grandes transhumances de plusieurs centaines de caravanes ; cela, nous n'en aurons jamais les capacités. Il s'agit d'accueillir, pour quelques jours des groupes de 20, 30 ou 40 caravanes au grand maximum ».*

Paul Magnette a informé dans la foulée qu'Igrettec avait, dans un premier temps, retenu sept sites pouvant faire l'affaire. Après examen mené sur base notamment de ce qui a été fait à Namur, six ont été évincés. *« A priori, ce site-ci (de la rue Latérale) répond à toutes les conditions mais, je le répète, on est au tout, tout début de la procédure au cours de laquelle, a conclu et rassuré le président, tout un chacun aura encore le loisir de s'exprimer ».* Il a rappelé que, le cas échéant, si projet il devait y avoir au bout du compte (pas avant une longue procédure qui pourrait prendre jusque deux, voire trois ans) il pourrait faire l'objet d'une subsidiation à 100% de la part de la Wallonie.

Quel avenir pour le quartier de Jumet Chef Lieu et les rues situées dans l'axe de la piste de l'aéroport ? *«Il est (donc) grand temps d'avoir une vision globale du réaménagement de ce quartier et de prendre des mesures rapides pour améliorer l'aspect délabré et abandonné (...) en fonction des contraintes de protection des riverains face aux nuisances sonores de l'aéroport qui ont été fixées il y a presque quinze ans»* souleva en substance le conseiller écolo, Xavier Desgain.

*« Je vous confirme que le Collège témoigne d'un grand souci pour cette zone. Effectivement, l'informa Paul Magnette, elle doit être aménagée. »* Le hic ? Selon lui la fameuse étude lancée par la SOWAER *« dont on pouvait partager les objectifs (louables au début) mais qui, au final, « nous est apparue ne pas correspondre aux besoins de notre ville »*. Du coup, c'est Igretec - *qui elle connaît bien notre région* qui a repris les choses en main. Si l'échéance, comme le lui demandait Xavier Desgain n'est pas encore connue, *« nous n'avons pas attendu pour déjà avancer »*. Et Paul Magnette de citer: la friche située entre la rue des Fusilliés et rue Diarbois a été assainie; les habitations qui étaient propriétés d'Igretec ou de la SOWAER ont été démolies (le site jouit aujourd'hui d'une belle visibilité et d'un beau potentiel de développement économique), la friche située entre la rue de Gosselies, la chaussée de Bruxelles et la A54 est en cours d'assainissement (une bretelle d'accès à la A54 est même prévue); les bâtiments situés entre ces deux rues (notamment le fameux bowling) sont en cours de démolition. La friche située entre la chaussée de Bruxelles, la N5 et la rue du Carrosse sera elle aussi prochainement assainie (marché de travaux en cours). Enfin, Paul Magnette a confirmé qu'un projet de revalorisation du site de l'Épée était bien en cours pour en faire un centre d'entraînement pour l'élite sportive. *« Donc, on n'a pas oublié cette zone mais on veut vraiment attendre pour avoir un projet fort à même de remailler ces différents quartiers »*.

*« Je constate qu'après 15 ans, nous ne sommes toujours pas très avancé sur un plan d'ensemble et que les para-publics régionaux ne sont pas nécessairement au top par rapport à ce que peut espérer du travail qu'on leur a demandé »* conclut Xavier Desgain, tout en plaidant au passage pour une bonne transmission de l'information et l'indispensable concertation.

Comment vont nos policiers ? Dixit Antoine Tanzilli (cdH), une analyse de risque psychosocial (surtout après les événements tragiques du mois d'août dernier) au sein de la Zone de Police de Charleroi ne serait pas superflue. *« La question qui prédomine est de savoir dans quel état d'esprit sont nos policiers. Se sentent-ils bien dans l'exercice de leur fonction ? Ont-ils le matériel nécessaire à l'exécution de leurs tâches ? ... L'importance d'effectuer une analyse de risque spécifiquement psychosociale est de mettre en évidence les problèmes vecteurs d'absentéisme en mettant le doigt sur d'éventuels problèmes rencontrés dans la Zone de Police, nous donnons à notre Chef de Corps un outil pour réagir à temps et faire en sorte qu'en cas de problème, la situation ne perdure pas »*.

*« Comme dans la réponse apportée à la question écrite posée par M. Kadim rétorqua l'échevine Déléguée, Françoise Daspremont, la Zone de Police a, en 2013, commandé au service externe de prévention et de protection au travail une analyse générale. Cette analyse a été accomplie; on ne peut donc dire qu'il n'y a jamais eu d'analyse de risque psychosociale au sein de la Zone de Police de Charleroi. S'agissant des situations de travail dans lesquelles un danger est détecté, le service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT) a mené, en 2015, une analyse du risque au niveau du poste de police de Gilly. Les problèmes soulevés par cette*

*analyse sont dans l'ensemble résolus.*

*Actuellement, le SIPPT mène une analyse du risque au niveau du secteur Nord avant de s'attaquer, vers le mois de novembre, au secteur Sud ». Il est important de souligner, a ajouté l'édile que « ce type d'analyses, si elles sont mobilisatrices d'énergies, sont aussi très coûteuses ». A titre d'exemple, le coût pour celle du secteur Nord s'élève à 156 unités de prévention, soit l'équivalent de 17.046,00 €. « Au-delà, a poursuivi Françoise Daspremont, les services Intervention et Accueil ont fait l'objet d'une analyse participative selon la méthode DéParis.*

*Celle-ci est toujours en cours ».*

*En ce qui concerne l'agression du 6 août 2016 à l'encontre de deux policières de la Zone de Police et de l'impact auprès du personnel, elle a indiqué que la direction avait fait appel à la Stress Team de la police fédérale pour assurer le soutien psychologique des policiers présents au moment des faits et à la cellule psychologique pour assurer le suivi psychologique et le soutien aux autres membres du personnel. Cela étant, compte tenu de divers facteurs, il serait certes opportun de mener une autre analyse globale. « Mais le moment est problématique et elle ne pourra être engagée qu'à l'issue de la désignation du SIPPT ».*

*« Je ne disconviens pas que cette procédure coûte de l'argent mais, reprit Antoine Tanzilli, vu la situation de stress que vivent nos policiers, je pense que c'est une dépense qu'il est tout à fait normal que nous puissions envisager ». Un avis d'ailleurs partagé par son collègue Xavier Desgain qui a promis lui d'y revenir au moment du budget. « J'entends bien qu'il y a un timing un peu compliqué par rapport au SIPPT. Nul doute que vous allez devoir rapidement désigner ce SIPPT et je pense qu'il serait particulièrement bienvenu, à tout le moins pour les équipes d'intervention, de mener une analyse psychosociale du risque chez chacun des agents au-delà de l'analyse globale qui a été réalisée»*

*Il y a les cellules dormantes et puis les cellules vraiment très actives, dans le bon sens du terme. A l'instar de « Jeunes Jugés Dérangeants ». Rien que sur l'année 2015, ainsi que l'a rappelé Mohamed Kadim (cdH), cette structure de la Ville de Charleroi a ouvert pas moins de 54 dossiers à la demande d'organismes divers et de citoyens.*

*D'autres précisions (après celles fournies par écrit par Serge Beghin au même conseiller) de l'échevine déléguée, Françoise Daspremont.*

*Elle a indiqué que les six éducateurs de cette cellule étaient chargés d'intervenir, à la demande, dans le cadre de conflits intergénérationnels. « Une partie de l'équipe vise essentiellement le mieux-vivre ensemble tandis que l'autre s'attelle à mettre en œuvre des dispositifs destinés à réduire, autant que possible, les nuisances sociales; les éducateurs peuvent aussi, le cas échéant, se rendre disponibles auprès des établissements scolaires quand une problématique précise leur est signalée par une direction d'école. « La cellule Jeunes jugés dérangeants intervient également dans le cadre du phénomène de la cyber-criminalité tel que prévu par le plan stratégique de sécurité et de prévention 2014/2017 ».*

*Actuellement, dit-elle, la cellule s'occupe à réaliser un folder d'information relayant des campagnes de prévention et mentionnant les points de contact à destination des victimes et des professionnels. « Qui plus est, elle mène un projet de recherche « action sociale » dans ce cadre; l'objectif de cette recherche est de permettre à des jeunes de s'exprimer de manière anonyme, de permettre de réaliser un état des lieux du phénomène sur le territoire de la Ville de Charleroi, d'informer le public cible de son existence et de réaliser une étude exploratoire auprès des professionnels. Les résultats de cette recherche permettront aux équipes de la Direction prévention sécurité de déterminer les mesures concrètes à prendre dans le cadre de cette*

*problématique, des projets d'animations en milieu scolaire et en dehors de celui-ci seront testés et évalués. L'objectif est de mettre à disposition des travailleurs de rue des outils informatiques adaptés aux spécificités de la lutte contre la cyber-criminalité ».*

Quant à savoir si la Cellule s'associe à la lutte contre le radicalisme, « *les agents de celle-ci sont, comme les autres agents de première ligne sensibilisés à cette problématique* a informé l'édile; il leur est demandé, par leurs relations avec les jeunes, d'y être particulièrement attentifs mais ne sont pas chargés de missions spécifiques en la matière. Néanmoins, ils seront associés aux travaux de la plate-forme « coordination radicalisme » mise en place par la DPS en décembre 2015.

Bref, l'équipe n'a pas le temps de chômer. Et pour faire tout ça, ils ne sont que six.

Un peu juste selon les conseillères Malika El Bourezgui (Ecolo) et Sofie Merckx (PTB), qui ont plaidé pour un renforcement des effectifs.

Sur ce sujet, Mohamed Kadim demande si la cellule a accès aux réseaux sociaux comme Facebook.

« *Nous travaillons à une refonte totale de tout le secteur de l'action sociale de terrain en collaboration avec le CPAS* » a complété Paul Magnette. Des dispositifs devant être revus à la lumière de la variabilité de certaines problématiques dans le temps. Ah oui, peut-être- l'idée est de Sofie Merckx, l'occasion rêvée pour changer cette appellation « *Jeunes Jugés dérangeants* » qu'elle estime pour le moins stigmatisante pour notre jeunesse...

La Fédération Wallonie-Bruxelles a publié le 27 juin dernier les résultats de l'évaluation certificative des épreuves du Certificat d'Etudes de Bases (CEB). Quid des résultats obtenus dans nos écoles communales?

Invoquant l'article 27 du décret du 02/06/2006, l'échevine Julie Patte a informé qu'il lui était impossible de les révéler en séance publique. Qu'à cela ne tienne, elle a proposé qu'ils soient présentés lors d'une prochaine séance de la Commission Enseignement du Conseil communal vers le mois de décembre, au terme de l'analyse actuellement en cours menée en la matière par l'inspection pédagogique chargée du suivi de l'enseignement fondamental.

Voilà pour la forme, à propos de laquelle le conseiller réformateur s'est montré dubitatif; sur le fond, Julie Patte a convenu que « *si les résultats du CEB ne constituent pas l'unique donnée qui nous permet d'évaluer le niveau de notre enseignement, il est indispensable de les prendre sérieusement en considération dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de nos apprentissages pédagogiques. C'est pourquoi le service d'inspection de la Ville a pris l'initiative, dès le début de cette rentrée scolaire- une première -, de demander aux directions d'écoles primaires sous sa tutelle d'analyser les résultats obtenus par les élèves de chacune des écoles aux épreuves certificatives externes et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. De cette analyse découleront des pistes à mettre en oeuvre dans chaque école afin d'améliorer les compétences de nos élèves. C'est un exercice qu'il faudra reproduire chaque année afin d'affiner, en continu, les analyses et les actions à mener* » conclut-elle.

Actions de sécurisation : Quel bilan? La question était posée par Luc Parmentier (Ecolo) à l'Echevine Déléguée. Si, en mai 2016, le Conseil communal débloquent quelque 900.000,00 € *pour aider la police à redoubler de vigilance et harceler encore plus les dealers qui continuent leur marché au coeur de notre cité*, quatre mois plus tard, dit en substance le conseiller, « *les changements au niveau de la Ville Haute sont peu visibles* ». Et Luc Parmentier de faire état, au contraire, d'une aggravation du phénomène dans des quartiers où « *les habitants ne vivent plus mais essaient*

*simplement de survivre ».*

*« Depuis le lundi 13 juin 2016, tous les jours, sur une pause variable de 8 heures, la Zone de Police a planifié 97 opérations de sécurisation »* a indiqué l'Echevine Déléguée, Françoise Daspremont. Cumulativement, 1657 policiers (de différents services) ont été engagés durant ces opérations; la Zone de Police a procédé à 77 arrestations judiciaires et à 204 arrestations administratives; 127 procès-verbaux judiciaires ont été rédigés ainsi que 1152 procès-verbaux de roulage. Au total, dit-elle, 4778 personnes ainsi que 3135 véhicules ont été contrôlés, 53 véhicules ont été enlevés par les dépanneurs, 23 établissements ont été contrôlés et 5 ont été placés sous scellés.

*« Sur les 900.000,00 € provisionnés pour la sécurisation, nous pouvons déjà dire que la Zone de police a engagé pour la période de référence mai-juin 127.770,87 € et pour la période de référence juillet-août 227.702,64 €, pour un total de 355.473,51 €. A la lumière de ces données, seules les personnes de mauvaise foi oseront affirmer que rien n'a été fait. J'en veux pour preuve le déplacement des dealers et des mendiants vers d'autres zones qui seront alors investies par les services de police.*

*Quant à prétendre que ces actions permettent d'assurer la quiétude dans ce quartier (de l'hôtel de ville) il y a un pas que moi, ainsi que la direction de la Zone, comme vous d'ailleurs, ne franchiront pas. Je constate, en effet, comme vous, que de nombreux problèmes subsistent et que les effets des opérations restent insuffisants.*

*L'analyse objective des effets et des besoins non rencontrés font d'ailleurs l'objet de réunions spécifiques. A cette occasion, différentes pistes seront évoquées avec le Chef de Zone et ses services. Pour le surplus, conclut Mme Daspremont, « les illégaux se voient toujours décerner des ordres de quitter le territoire qui ne servent malheureusement à rien. Mais la lutte a été menée et le sera encore bien évidemment. »*

*Si on veut que les Carolos se réapproprient leur centre-ville, la sécurisation est une priorité selon Luc Parmentier. « Je me demande s'il ne faudrait pas augmenter ce volume d'heures supplémentaires ou engager davantage de policiers car, d'un point de vue pratique, les Carolos qui habitent ces différentes rues ne voient pas la différence ».*

*« La difficulté, ajouta quant à lui Paul Magnette, elle tient moins à l'action de la police qu'à ce qui vient en aval; on pourra mettre des centaines de policiers sur le terrain, procéder à des centaines d'arrestations si, derrière, il n'y a pas d'action judiciaire, c'est comme vider une barque avec une écope percée ».*

L'avenir de la Maison Plurielle encore évoquée au Conseil communal. Sofie Merckx et Xavier Desgain ont interrogé le Collège au sujet de cette structure qui accueille et suit, notamment, les victimes de violences conjugales/intrafamiliales et de violences sexuelles.

Mais où en est, précisément, la reconduction de la Convention qui lie l'asbl à la Ville de Charleroi pour 2017 ? « La reconduction de cette convention pour 2017 ne semble pas encore acquise, ce qui inquiète les responsables et usagers de la Maison Plurielle expliqua en substance quant à lui Xavier Desgain.

Pour S. Merckx, « Charleroi possède un outil unique accessible aussi bien aux victimes qu'aux professionnels, une structure offrant aussi bien un volet curatif que préventif. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous en priver. La seule raison de fermer cette structure serait une société sans violence faites aux femmes ».

L'échevine déléguée Françoise Daspremont a tout d'abord rappelé que la volonté de

l'Exécutif était, il y a quelques mois, de ne pas prolonger la convention de partenariat avec la Maison Plurielle pour 2017. Principalement, deux éléments dit-elle, avait arrêté la décision du Collège. Primo le constat de lacune en matière de gestion administrative et financière; secundo, la volonté de reconcentrer l'ensemble des activités relatives à l'aide aux victimes autour du Centre d'Aide aux Victimes, service communal.

*« Cette décision clairement annoncée aux principaux intéressés lors d'une réunion qui s'est tenue à l'hôtel de ville le 18 avril dernier semble avoir servi d'électrochoc pour l'asbl; celle-ci a, depuis lors, profondément remanié son fonctionnement. Les autorités de la Maison Plurielle ont ainsi pu présenter leurs nouvelles orientations en matière de gestion lors d'une seconde réunion qui s'est tenue ce 20 septembre en mon cabinet.*

*Mes services analysent actuellement la situation à la lumière de ces nouveaux éléments budgétaires de la Ville pour 2017 et de la volonté maintenue d'organiser la répartition des tâches de manière rationnelle et efficace entre les interlocuteurs du secteur.*

*Un retour a été promis aux responsables de l'asbl pour tout début octobre »* a conclu Françoise Daspremont.

Pour Paul Magnette : *« Chacun est donc bien totalement convaincu que ses missions sont essentielles; la question c'est : où sont-elles au mieux organisées ? ».*

*« Je pense, qu'aujourd'hui, il est temps de prendre une décision »* conclut pour sa part Sofie Merckx insistant sur le fait que des remédiations avaient été apportées aux problèmes de gestion évoqués ». Même sentiment dans le chef de son collègue Xavier Desgain : *« Les inquiétudes étant retirées (à ce niveau là), il faut regarder ce qui est le plus efficace et humainement intéressant par rapport aux objectifs poursuivis (en la matière). Je pense que ça peut largement justifier le fonctionnement d'une association indépendante d'aide aux victimes en assurant une bonne répartition des tâches de chacun ».* Et, là dessus, tout le monde est sur la même longueur d'ondes...

Au point 16 de l'ordre du jour, le Conseil était appelé à approuver un marché de travaux (285.387,05€) pour le parc de la Serna, à Jumet. En l'occurrence, la rénovation des berges de l'étang et l'égouttage. On retiendra le vote négatif exprimé par Ecolo. S'expliquant, devait préciser Xavier Desgain, par la hauteur et la verticalité desdites berges. Il y a la question de sécurité, dit le conseiller, mais il y a aussi le fait qu'un tel aménagement empêcherait selon lui tout développement naturel de la végétation.

Pour l'échevin Cyprien Devillers, cela s'explique principalement par la configuration de l'endroit. *« La superficie de la pièce d'eau fait que l'on ne peut pas procéder à des aménagements que l'on retrouve par ailleurs dans notre belle province ».* Il a aussi indiqué que la Ville avait, en l'espèce, totalement fait confiance au bureau d'études. *« Nous essayons, tout simplement, d'avoir une approche pragmatique de l'environnement ».*

Le Conseil était appelé à adopter une série de marchés publics de travaux de voirie pour un montant de plusieurs millions d'euros au total. Ecolo a voté contre. Au motif, expliqua Xavier Desgain, *« qu'aucun aménagement n'est prévu pour les cyclistes. Dans une ville qui veut promouvoir la mobilité douce, ça ne va pas ».*

*« Dans ce qui nous est proposé ici comme rénovation, il faut savoir qu'il y a une série de contraintes qui nous sont imposées par le CWATUP »* informa l'échevin Eric Goffart. *« Nous, comme toutes les autres villes et communes nous faisons le maximum pour favoriser la pratique du vélo en ville et un peu partout sur l'entité mais, effectivement, on doit faire avec des gabarits de voirie qui nous sont donnés et avec une organisation avec laquelle on doit faire face. On ne peut malheureusement pas tout*

*révolutionner ».*

*« Votre réponse confirme que votre majorité donne toujours la priorité à la voiture et pas au vélo pour les aménagements de voirie »* conclut de son côté Xavier Desgain, pas très convaincu par les explications fournies.

En urgence, le Conseil était ensuite invité à se prononcer sur l'adoption du règlement complémentaire de circulation routière relatif au stationnement dépenalisé dans l'intra-ring et sa périphérie directe et son corollaire : la redevance communale sur le stationnement des véhicules.

*« Pour nous, cela arrive beaucoup trop tôt et nous proposons que la mesure soit reportée à une date ultérieure »* suggéra Xavier Desgain, au nom d'Ecolo, qui vota contre. *« Instaurer le parking payant à Charleroi sans améliorer les transports en commun, l'accès en vélo et à pied c'est prendre les automobilistes pour des cochons payeurs »*

dit-il en substance. *« Il faudrait, à tout le moins, attendre que les travaux au centre-ville soient terminés, que les aménagements et investissements promis soient réalisés »*. A défaut, selon écolo, *« vous n'atteindrez pas l'objectif fixé par le Plan communal de mobilité actualisé qui est de diminuer le nombre de voitures à l'intérieur du petit ring de Charleroi de 30% »*. Xavier Desgain a également justifié le vote de son groupe par le fait que rien n'était prévu dans ce règlement pour favoriser l'usage des voitures partagées ou les voitures électriques; que rien - un comble selon lui, ne garantissait aux automobilistes une place de parking malgré la possession d'un abonnement, que rien n'était prévu pour faire reculer non plus cette fâcheuse manie qu'on les Carolos - champions de Belgique en la matière- à vouloir à tout prix déposer en voiture leur enfant sur le seuil de l'école.

*« Le PTB ne demande pas le report du point mais son annulation si possible »* fit savoir de son côté Sofie Merckx. *« Les rues piétonnes et les parkings vélo inaugurés c'est bien mais ce sont les arbres qui cachent la forêt. Le fameux plan de parking que vous proposez aujourd'hui, sans trop en parler, est incohérent, injuste, anti-social et sera inefficace »* ajouta en substance la conseillère. *« C'est vrai qu'il y a un problème d'engorgement à certaines heures et qu'il n'est pas évident de trouver une place de parking; vous voulez désengorger le centre-ville; le PTB vous applaudit et vous soutient dans cet effort. Seulement voilà, nous sommes persuadés que cela doit se faire de manière positive et pas répressive. Ce n'est pas en faisant payer le parking dans le centre-ville que vous allez convaincre les Carolos d'abandonner la voiture. Par contre- et elle de citer l'exemple probant de villes françaises notamment, investissons dans les transports en commun, élargissons l'offre de bus et de métros, les plages horaires de parking gratuit; investissons dans des parkings de délestage gratuits et sécurisés, des systèmes démocratiques de vélo empruntables,... Les possibilités ne manquent pas et, vu l'état des lieux, à Charleroi, la marge de progression est immense »*.

Les précisions avec le Président Paul Magnette, qui répondait en même temps à toutes les interrogations exprimées par les conseillers Sempo (MR), Casaert (PS), Tanzilli (cdH), Felon (PS), Monseux (PS) et Meysman (PS).

En fait, dit-il, *« A chaque fois qu'on change les règlements, et il a rappelé le cas de la Ville d'Herstal cité par Sofie Merckx, évidemment, tout le monde préférerait que tout soit gratuit et qu'il y ait des transports en commun formidables partout. Il faut avoir un minimum de réalisme et savoir que, tout gratuit, ce n'est pas possible »*.

S'adressant plus particulièrement à Sofie Merckx, «*les mesures que vous proposez coûteraient plusieurs dizaines de millions d'euros. Mais ça, vous ne le mentionnez jamais; vous ne mentionnez jamais non plus comment vous feriez pour les financer. C'est évidemment très facile d'avoir des idées qui seraient payées par les autres mais plus compliqué de gérer la réalité avec les moyens budgétaires tels qu'ils existent. On veut évidemment,* a ajouté Paul Magnette *privilegier les piétons, les cyclistes, les transports en commun mais nous savons très bien qu'il faudra garder une place pour la voiture*».

Sur le fond, le problème, selon le président Paul Magnette, c'est, qu'aujourd'hui, à Charleroi, il y a des milliers de places gratuites dans son centre-ville. «*Partout ailleurs, la règle est devenue celle-ci : l'ensemble du centre-ville est payant avec différentes zones et différents tarifs et la présence d'exonérations* ». C'est, en résumé, ce qui est proposé par ce nouveau plan de stationnement qui devrait entrer en vigueur en janvier prochain.

«*La réflexion a été de se dire, qu'aujourd'hui, les deux catégories qui sont le plus victimes du stationnement, ce sont les riverains et les commerçants et, d'une manière large, toutes les personnes qui travaillent et qui ont une activité économique au centre-ville de Charleroi. Quand on instaure ce type de règlement, qu'on le fait intelligemment, et bien les gens reviennent en ville car ils s'aperçoivent qu'ils peuvent trouver une place de parking* ».

Monsieur Paul Magnette a rappelé que ce règlement était le fruit d'une longue réflexion et de nombreuses consultations menées tous azimuts «*afin de trouver le meilleur équilibre entre toutes les catégories* ». *Si quelqu'un, ici, peut prédire avec certitude, dit-il, comment cela va conduire les citoyens à adapter leur comportement, eh bien qu'il nous le dise. Nous n'avons pas cette prétention et nous savons très bien que ce règlement, probablement qu'il devra être adapté à un certain moment* ».

Concrètement donc, ce qui a été adopté - *comme cela se fait partout dans toutes les villes*, c'est un système d'abonnement annuel (300,00 € contre 312,00 € pour le tarif des TEC) mais qui fera l'objet, on le redit, d'un certain nombre d'exonérations. Ainsi, ce sera entièrement gratuit pour les riverains (une voiture), les personnes à mobilité réduite, gratuit pour tout le monde jusqu'à 9h30 le matin et à partir de 16h30.

Pour les gens qui travaillent au centre-ville, une réduction des 60% sera accordée sur le prix de l'abonnement. Enfin, en ce qui concerne le personnel communal «*cela fera l'objet de négociations avec les organisations syndicales mais il va de soi que notre volonté est de négocier un système du même type pérenne* ». A noter que si le règlement n'a pas retenu la proposition d'un temps de midi gratuit, il prévoit bien celle de la demi-heure gratuite, oui. «*Il faut rappeler que nous sommes la ville qui offre le plus de minutes de stationnement gratuites en Belgique* » conclut de son côté l'échevin Cyprien Devillers. Il a précisé par ailleurs qu'une étude était en cours afin d'examiner la possibilité d'avoir une concordance au niveau du temps de parking dans les parkings dits en ouvrage.

En toute fin de séance, le Conseil a adopté un marché de fournitures (111.500,00 €) ayant pour objet l'acquisition, l'implémentation, la formation à l'utilisation des modules eBirth et eGuichet dans les services Population et Etat civil. Ils permettront, ainsi que l'a indiqué très brièvement l'échevine Anne-Marie Boeckert d'accomplir un certain nombre de démarches administratives via Internet et donc, de réduire d'autant le temps d'attente dans les files des GU. Elle a promis d'en dire plus à leur sujet lors d'une



prochaine réunion au cours de laquelle on pourrait aussi passer en revue, ainsi que l'a souhaité Maxime Sempo (MR) les modalités pour bien informer le public carolo.